



SDEG 16

**Syndicat Départemental
d'Électricité et de Gaz
de la Charente**

Collectivité : **AUSSAC VADALLE**
Lieu-dit : Traverse de Vadalle
Objet : Effacement des réseaux
N° dossier : 2020-C3-119-PRE & 2020-C3-121-CE

PLAN DE FINANCEMENT

(Dossier retenu par le Comité d'effacement des réseaux)
(Redevances d'occupation du domaine public mutualisées)

Commune rurale

Coût des travaux

RESEAUX ELECTRIQUES

Réseaux électriques HT	Réseaux hors concession HT	Montant total HT	TVA	Montant TTC
483 715.00 €	31 000.00 €	514 715.00 €	102 943.00 €	617 658.00 €

Plan de financement

Financement SDEG 16 (100% du HT + TVA)	Subvention Département (0% du HT)	Reste à charge Collectivité (0% du HT)
617 658.00 €	0.00 €	0.00 €

GENIE CIVIL DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

Montant HT	TVA	Montant total
182 795.00 €	36 559.00 €	219 354.00 €

Financement SDEG 16 (35% du HT)	Subvention Département (35% du HT)	Reste à charge Collectivité (30% du HT + TVA)
63 978.25 €	63 978.25 €	91 397.50 €

PRESTATION ORANGE

Etude ORANGE		Travaux de câblage ORANGE		Reste à charge de la collectivité
Montant HT	Participation d'ORANGE sur le HT	Montant	Participation d'ORANGE	
5 000.00 €	2 000.00 €	13 800.00 €	5 520.00 €	11 880.00 €

Financement SDEG 16 (0% du HT)	Subvention Département (0% du HT)	Reste à charge Collectivité
0.00 €	0.00 €	11 880.00 €

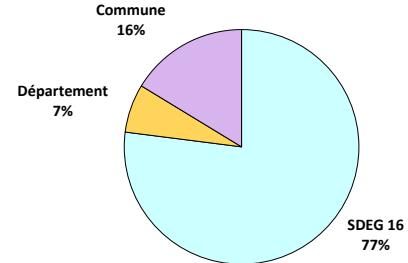
ECLAIRAGE PUBLIC

Travaux d'installation HT	Travaux d'économies d'énergies HT	Montant total HT	TVA	Montant TTC
51 750.00 €	37 950.00 €	89 700.00 €	17 940.00 €	107 640.00 €

Financement SDEG 16 (1)	Subvention Département (0% du HT)	Reste à charge Collectivité (2)
55 027.50 €	0.00 €	52 612.50 €

RECAPITULATIF DES PARTICIPATIONS	SDEG 16	736 663.75 €
	Département	63 978.25 €
	Commune	155 890.00 €
	Total des travaux	956 532.00 €

REPARTITION FINANCIERE



Remarque :

Ce tableau récapitulatif est un estimatif avant étude détaillée ; il est produit à titre purement informatif, et n'a aucune valeur contractuelle. Les montants définitifs seront communiqués une fois l'étude détaillée réalisée, et feront l'objet d'une délibération envoyée à la collectivité.

(1) : 35% du HT sur travaux d'installation + 50% du HT sur travaux d'économies d'énergies +TVA

(2) : 65% du HT sur travaux d'installation + 50% du HT sur travaux d'économies d'énergies